



## Assemblée parlementaire de l'OTAN

# COMPTE RENDU

de la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité

*Salle des colonnes, Sejm et Sénat de la République de Pologne  
Varsovie, République de Pologne*

samedi 26 mai 2018

**LISTE DE PRÉSENCE**

<b>Présidente</b>	Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France)
<b>Rapporteure générale</b>	Ulla SCHMIDT (Allemagne)
<b>Rapporteure de la sous-commission sur la gouvernance démocratique</b>	Jane CORDY (Canada)
<b>Rapporteur spécial</b>	Lord JOPLING (Royaume-Uni)
<b>Président de l'AP-OTAN</b>	Paolo ALLI (Italie)
<b>Secrétaire général de l'AP-OTAN</b>	David HOBBS
<b>Délégations membres</b>	
Albanie	Xhemal QEFALIA
Belgique	Georges DALLEMAGNE Karolien GROSEMANS Brigitte GROUWELS
Bulgarie	Milen MIHOV
Canada	Rachel BLANEY Gwen BONIFACE Jane CORDY Joseph A. DAY Darren FISHER Cheryl GALLANT Pierre PAUL-HUS Vernon WHITE
République tchèque	Borys WRZESNEWSKYJ
Estonie	Tomas JIRSA
France	Kerstin-Oudekki LOONE Anissa KHEDHER Ronan LE GLEUT Joaquim PUEYO
Allemagne	Alexander S. NEU
Grèce	Panagiota DRITSELI
Hongrie	Tamás VARGHA
Italie	Cristina DE PIETRO Franco PANIZZA Bruno CENSORE
Lettonie	Artis RASMANIS
Lituanie	Rasa JUKNEVICIENE Mindaugas PUIDOKAS
Luxembourg	Marc ANGEL
Pays-Bas	Marjolein FABER-VAN DE KLASHORST Salima BELHAJ
Pologne	Michal JACH Miroslaw SUCHON
Roumanie	Angel TILVAR
Slovaquie	Martin FEDOR
Espagne	Ana Maria BOTELLA Guillermo MARISCAL José Manuel MARMOL

Turquie	Ertan AYDIN Ziya PIR
Royaume-Uni	Baroness ADAMS OF CRAIGIELEA Mary Helen CREAGH James GRAY Madeleine MOON Bob STEWART
États-Unis	Susan DAVIS James SENSENBRENNER Michael R. TURNER

**Délégations associées**

Arménie	Zabela GHAZARYAN
Autriche	Reinhold LOPATKA Dominik SCHROTT
Azerbaïdjan	Kamran BAYRAMOV
Géorgie	Irakli BERAIA Giorgi KANDELAKI
République de Moldova	Mihai GHIMPU
Serbie	Vladimir DJUKANOVIC
Suisse	Isidor BAUMANN Chantal GALLADÉ
Ukraine	Iryna FRIZ Andrii LEVUS Oleksii SKRYPNYK Oksana YURYNETS

**Parlement européen**

Georgios KYRTSOS

**Délégations des partenaires régionaux et membres associés méditerranéens**

Algérie	Abdelkader KEMOUNE
Maroc	Mohammed AZRI

**Observateurs parlementaires**

Conseil national palestinien	Mohammed S.M. HEGAZI Abdelrahim M. A. BARHAM
------------------------------	---

**Intervenants**

**Ingibjörg Sólrún GÍSLADÓTTIR**  
directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH)

**Fabrice LEGGERI**  
directeur exécutif, agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)

**Marek MENKISZAK**  
directeur du département Russie, Centre pour les études orientales (OSW)

**Robert PSZCZEL**  
administrateur senior, Russie et Balkans occidentaux, division pour la diplomatie publique (PDD), OTAN

**Secrétariat international**

Andrius AVIZIUS, directeur  
Jailee RYCHEN, coordinatrice  
Greta TUMBRINK, assistante de recherche

## **I. Remarques préliminaires de Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (France), présidente**

1. La présidente de la commission sur la dimension civile de la sécurité, **Joëlle Garriaud-Maylam** (FR), souhaite la bienvenue à Varsovie aux membres de la commission et remercie la délégation polonaise pour son hospitalité et pour les efforts déployés en vue de la préparation de la session de printemps. Elle félicite la Pologne à l'occasion du centenaire de son indépendance et la Géorgie à l'occasion du centenaire de la création de la première République démocratique de Géorgie. Elle conclut en présentant les procédures à suivre et en renvoyant les participants vers les ressources disponibles en ligne sur le site de l'AP-OTAN.

## **II. Adoption du projet d'ordre du jour [058 CDS 18 F]**

2. La présidente demande aux membres de la commission s'ils ont des remarques concernant le projet d'ordre du jour. **Marc Angel** (LU) signale que des copies des projets de rapports sont habituellement disponibles en anglais et en français à l'entrée de la salle de réunion, et que ce n'était pas le cas ce jour. Il rappelle que ces documents sont essentiels pour le travail de la commission. La présidente répond qu'elle veillera à ce que les documents soient disponibles et poursuit l'examen de l'ordre du jour. En l'absence de commentaires ou d'objections supplémentaires, **le projet d'ordre du jour [058 CDS 18 F] est adopté.**

## **III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité tenue à Bucarest, Roumanie, le samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 [231 CDS 17 F]**

3. **Le compte rendu de la réunion de la commission sur la dimension civile de la sécurité tenue à Bucarest, Roumanie, le samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 [231 CDS 17 F] est adopté.**

## **IV. Examen des *Commentaires du Secrétaire général de l'OTAN, président du Conseil de l'Atlantique Nord, sur les recommandations de politique générale adoptées en 2017 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [037 SESP 18 E]**

4. La présidente demande l'examen des *Commentaires du Secrétaire général de l'OTAN sur les recommandations de politique générale adoptées en 2017 par l'Assemblée parlementaire de l'OTAN* [037 SESP 18 F]. Les membres de la CDS n'ont aucun commentaire à ajouter.

## **V. Exposé d'Ingibjörg Sólrún GÍSLADÓTTIR, directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), sur *Les partenariats dans l'observation électorale : contribution à la démocratie et à la sécurité*, suivi d'un débat**

5. La présidente présente **Ingibjörg Sólrún GÍSLADÓTTIR**, directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH).

6. Mme Gísladóttir commence sa présentation en rappelant la longue histoire de coopération entre le BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, en particulier dans le domaine des missions d'observation des élections. Elle déclare que le BIDDH fait en sorte d'entretenir des liens directs avec les parlementaires, et pas uniquement avec les gouvernements et la société civile.

7. Mme Gísladóttir consacre le reste de sa présentation au rôle et aux activités du BIDDH. Elle indique que le Bureau a été créé en 1991, initialement sous le nom de Bureau pour les élections libres. Aujourd'hui, le BIDDH est l'organe principal de la dimension humaine du concept global de sécurité de l'OSCE. Il réunit 170 professionnels, issus de 34 États membres participants, qui effectuent un large éventail de travaux visant à aider les États participants à défendre la démocratie et les droits humains.

8. Mme Gísladóttir présente ensuite un aperçu des activités du BIDDH avant de revenir plus en détail sur le rôle du Bureau dans l'observation des élections. Elle indique que le BIDDH a déployé près de 2 000 personnes dans plus de 20 missions d'observation des élections en 2017, chargées d'analyser si les élections respectent les libertés fondamentales et les engagements de l'OSCE en matière d'égalité, d'universalité, de pluralisme politique, de confiance, de transparence et de reddition de comptes. Elle souligne que les observateurs ne jugent pas les processus électoraux, mais qu'ils mènent une réflexion autour de ces processus. Pour permettre aux États de mettre en œuvre les recommandations effectuées au cours des missions d'observation, le BIDDH les accompagne également dans l'amélioration de leurs processus électoraux en leur offrant une expertise et des analyses juridiques. Enfin, le BIDDH renforce les capacités des groupes citoyens et d'observateurs, forme les observateurs et publie des manuels visant à consolider leur expertise technique. Mme Gísladóttir souligne l'importance d'une solide méthodologie pour l'observation sur le long terme tout comme pour l'observation des élections le jour du scrutin. Selon elle, il est essentiel d'utiliser la même méthodologie dans tous les pays participants afin de rester objectif et de garantir que de nombreuses observations à petite échelle donneront une impression d'ensemble représentative à la fin de la mission.

9. Pour illustrer ce lien entre l'intégrité électorale et la sécurité, Mme Gísladóttir donne l'exemple de l'Afghanistan, où le BIDDH a travaillé en étroite collaboration avec l'OTAN pour les élections de 2009, 2010 et 2014. Dans ce cas, l'assistance apportée et les travaux d'observation ont contribué à apaiser certains problèmes techniques ou politiques qui auraient pu avoir d'importantes répercussions en matière de sécurité. Mme Gísladóttir met également l'accent sur les travaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes en Afghanistan étant donné que les candidates et les électrices sont davantage touchées par la violence électorale.

10. Mme Gísladóttir rappelle, en dernier lieu, que l'observation des élections est un processus conjoint. Elle déclare que le BIDDH pourrait et devrait travailler en collaboration avec les partenaires parlementaires et qu'elle espère que cette coopération pourra se poursuivre après le scrutin. En guise de conclusion, elle exhorte les membres de la commission à sensibiliser leur gouvernement à l'importance d'un suivi rapide et efficace des recommandations électorales, à la fois dans les États où ils ont participé aux travaux d'observation et dans leurs pays respectifs.

11. La présidente remercie Mme Gísladóttir pour son exposé et ouvre le débat.

12. **Jane Cordy** (CA) demande si le BIDDH a mené des analyses sur l'implication d'un pays tiers au cours des élections, en particulier dans le cas de l'implication de la Russie. Elle évoque également la question du recul démocratique, étant donné que les indicateurs de démocratie de *Freedom House* sont actuellement les plus bas de la dernière décennie. Mme Gísladóttir répond que l'implication de pays tiers a été constatée, mais pas particulièrement analysée dans le contexte des élections à ce jour. Elle rappelle l'importance de protéger l'intégrité du BIDDH face à ces enjeux, notamment en appliquant la même méthodologie dans tous les pays. En réponse à la deuxième question de Mme Cordy, Mme Gísladóttir confirme l'impression d'un recul démocratique dans la région de l'OSCE – que ce soit à l'est ou à l'ouest de Vienne. Elle se dit également inquiète du niveau de confiance particulièrement bas envers les institutions démocratiques et les parlementaires dans de nombreux États participants.

13. **Brigitte Grouwels** (BE) souligne que les observations de court terme et de long terme peuvent aboutir à des conclusions différentes quand il s'agit d'évaluer la liberté et l'égalité des procédures. Elle demande à quel point cette double approche est efficace, et remet en particulier en question les observations à court terme. Deuxièmement, elle demande si des évaluations préliminaires des élections à venir en Turquie sont en cours et ce que prévoit le BIDDH en termes de déploiement des observateurs. Elle demande également si le BIDDH a tiré des conclusions sur le référendum de 2016 en Turquie et si le Bureau a mis en œuvre des activités de suivi. Mme Gísladóttir confirme que les missions d'observation à court terme et à long terme contribuent à la tenue d'élections libres et équitables. Les dernières permettent d'analyser le contexte politique et législatif global, tandis que les

premières constituent un examen du scrutin. Elle indique que la plupart des Etats participants sont désormais en mesure de gérer adéquatement l'organisation du scrutin, mais que le paysage politique et juridique est souvent trop fermé. Les observations à long terme sont de plus en plus importantes, mais elles sont également plus chères et demandent aux États participants de mettre du personnel à disposition pour des périodes plus longues. En réponse à la question relative aux élections en Turquie, Mme Gísladóttir déclare que le BIDDH va probablement observer ces élections en prévoyant 28 observateurs à long terme, 300 observateurs à court terme et un groupe d'experts. Ces chiffres sont plus élevés que ce qui avait été annoncé, car il s'agit des premières élections après la tentative de coup d'État et les amendements apportés à la constitution et au code électoral.

14. **Marc Angel** (LU) pose trois questions : Il demande quels sont les avantages et les risques du vote électronique, si le BIDDH analyse les campagnes électorales sur les médias sociaux et si Mme Gísladóttir considère que le financement des partis par des pays tiers peut comporter certains risques. La présidente remercie M. Angel pour ses questions et mentionne le cas de la France où le vote électronique des expatriés français a été annulé pour des questions de sécurité. Mme Gísladóttir exprime ses préoccupations concernant les risques d'une utilisation malveillante des systèmes de vote électronique, mais ajoute qu'elle n'est pas experte en la matière et qu'elle ne peut pas en dire davantage. Elle insiste sur la difficulté de trouver un équilibre entre l'augmentation de la participation et le maintien de la sécurité. En réponse à la deuxième question de M. Angel, elle confirme que d'importants changements ont pu être observés dans le cadre des campagnes électorales. Elle souligne que la publicité indirecte est un des éléments auxquels il faudra porter une attention accrue lors des missions d'observation à long terme. En réponse à la dernière question, elle confirme à la commission que le BIDDH mène une étude du financement des partis par des pays tiers. Elle fait état des législations adoptées dans de nombreux pays en vue d'interdire le financement des partis par des entités étrangères, mais indique que parfois ces règles peuvent être contournées.

15. **Marjolein Faber-van de Klashorst** (NL) demande si le fait que tous les financements du BIDDH viennent des États participants ne risque pas d'influer sur les procédures du Bureau. En réponse à cette question, Mme Gísladóttir rappelle que le principe des missions d'observation du BIDDH repose sur la conduite d'examen par les pairs. Elle cite néanmoins certaines mesures qui visent à garantir leur objectivité. Par exemple, aucun État participant ne peut fournir plus de 15 % du personnel détaché et un fonds spécifique est destiné aux Etats participants qui ne sont pas en mesure d'envoyer des observateurs.

16. Enfin, **Salima Belhaj** (NL) signale que les parlementaires nuisent parfois à l'objectivité des missions d'observation des élections en déclarant que tout se déroule dans de bonnes conditions alors que la mission est encore en cours. Elle demande quels sont les exemples à suivre et quels sont les conseils que l'on peut donner aux parlementaires pour éviter de tels écueils. Mme Gísladóttir conseille aux parlementaires d'éviter de se rendre en mission en tant qu'observateurs individuels et rappelle l'importance de faire partie d'un groupe qui suit une certaine méthodologie.

## **VI. Examen du projet de rapport général *Encourager la démocratie et les droits humains dans la région de la mer Noire* [059 CDS 18 F] présenté par Ulla SCHMIDT (Allemagne), rapporteure générale**

17. La présidente présente la rapporteure générale **Ulla Schmidt** (DE) qui soumet son projet de rapport général *Encourager la démocratie et les droits humains dans la région de la mer Noire*.

18. Mme Schmidt commence par déclarer que l'Alliance vise à préserver la démocratie, les libertés individuelles et l'État de droit. Pourtant, au cours des quelques dernières années, ces valeurs ont connu un déclin à l'échelle mondiale. Pour comprendre ce déclin, la rapporteure prend l'exemple de la région de la mer Noire qu'elle considère comme représentative d'un phénomène de plus grande ampleur.

19. Mme Schmidt procède ensuite à un examen de la situation des droits humains dans de nombreux États qui entourent la mer Noire. Elle évoque la difficulté de maintenir la démocratie en Ukraine dans un contexte de forte corruption et d'invasion russe. La Géorgie malgré l'absence d'opposition crédible et la dominance de partis majoritaires a évolué, après avoir connu des situations violentes, pour devenir un des pays les plus libres de la région. La République de Moldova a été confrontée à de grandes difficultés, dont la prédominance de forces oligarchiques, et la Russie est devenue un pays autoritaire à de très nombreux égards.

20. Évoquant les pays membres de l'OTAN, Mme Schmidt déclare que la Roumanie reste en tête en termes de respect des normes démocratiques dans la région, mais qu'elle est toujours considérée comme un des pays les plus corrompus de l'Union européenne. Elle indique que la Bulgarie est également touchée par la corruption, mais souligne que l'on peut constater une amélioration progressive en matière de lutte contre le crime organisé. La Turquie a, selon elle, traversé une période de transformation préoccupante à la suite de la tentative de coup d'État de 2016. Bien qu'elle condamne cette tentative de coup d'État, Mme Schmidt s'inquiète de la détention d'environ 50 000 personnes et du licenciement de 150 000 fonctionnaires. Elle alerte également la commission concernant les attaques à l'encontre des journalistes.

21. La rapporteure conclut sa présentation en suggérant que la gouvernance démocratique, l'État de droit et les droits humains devraient faire l'objet de discussions plus approfondies entre les États membres de l'OTAN. Elle est d'avis que l'Assemblée parlementaire de l'OTAN est un des rares forums permettant de mener des discussions ouvertes et honnêtes sur l'évolution des pays dans ces domaines.

22. La présidente remercie la rapporteure pour son résumé franc et ouvert des évolutions de la région de la mer Noire et ouvre le débat.

23. **Joaquim Pueyo** (FR) constate que la région de la mer Noire est le théâtre de cinq conflits gelés, tandis que de nombreuses initiatives, comme le processus de Minsk, visent à trouver des solutions. Il demande à la rapporteure si ces initiatives peuvent s'avérer fructueuses et aboutir à des résolutions politiques ou si elles sont vouées à l'échec étant donné que certaines parties ont intérêt à maintenir le statu quo. Mme Schmidt répond qu'elle ne peut pas alimenter l'espoir que ces conflits pourront être résolus dans un avenir proche, car les efforts en ce sens se heurtent à des intérêts de longue date. Elle souligne, néanmoins, que la mise en application des Accords de Minsk doit rester une priorité.

24. **Irakli Beraia** (GE) déclare que le rapport serait plus complet s'il établissait clairement la responsabilité de la Russie concernant les crimes et les violations des droits humains commis dans les régions occupées de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Ces territoires sont devenus des zones grises où ne s'appliquent plus le contrôle par les autorités légitimes, la surveillance internationale ou les mécanismes de sécurité. Il indique également que la Géorgie a adopté des amendements constitutionnels visant à renforcer le contrôle parlementaire du pouvoir exécutif. **Giorgi Kandelaki** (GE) attire l'attention de la commission sur une nouvelle liste reprenant les noms des individus de grade inférieur sanctionnés qui se rendent coupables ou couvrent des violations des droits humains. Le gouvernement géorgien tentera d'intégrer cette liste aux paquets de sanctions imposées par l'UE et les États-Unis. M. Kandelaki ajoute que l'opinion publique, pro-européenne et pro-occidentale, est la plus grande force du pays, et déclare aux membres de la commission que les voix telles que celle de l'Assemblée sont entendues et aident le pays à éviter de commettre certaines erreurs ou à les corriger. Pour conclure, il indique que le score démocratique de la Géorgie a été revu à la baisse par *Freedom House* dans son dernier rapport. Mme Schmidt assure aux délégués géorgiens qu'elle tiendra compte de leurs précieuses remarques. Elle rappelle également que son rapport souligne l'illégalité de la situation actuelle en mettant en avant le statut de territoires occupés de l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.

25. Au sujet de la discussion sur la législation de l'Ukraine en matière d'éducation, **Irina Friz** (UA) indique que le veto de la Hongrie est un obstacle à la coopération de l'Ukraine avec l'OTAN. Elle demande aussi à ce que le rapport final prenne acte de la vigueur des mouvements euro-atlantiques

en Ukraine, ainsi que des violations des droits des minorités en Crimée. **Angel Tilvar** (RO) signale que le paragraphe 57 ne reflète pas nécessairement les évaluations du Conseil de l'Europe sur la Roumanie, étant donné que le Mécanisme de coopération et de vérification de l'UE (MCV) n'a pas encore été finalisé. Il suggère également quelques ajouts aux conclusions préliminaires, qu'il transmettra par écrit. En réponse au commentaire relatif à la législation de l'Ukraine en matière d'éducation, la rapporteure rappelle qu'il est difficile de tracer une ligne claire entre le renforcement de la langue ukrainienne et le respect des droits de la minorité russe très importante dans le pays. Elle met en garde sur le fait que les conflits ne cesseront que si les gouvernements arrivent à se rapprocher des personnes touchées et à leur rendre justice en tenant compte de ce qu'ils ressentent et de la façon dont ils perçoivent la situation. Elle confirme que les mises à jour pertinentes seront incluses au rapport.

26. **Lord Jopling** (UK) attire l'attention de la commission sur la différence d'attitude des territoires occupés. Tandis que l'Ossétie du Sud dépend entièrement de la Russie, les autorités de facto de l'Abkhazie sont plus autonomes. Il demande également que le rapport final inclue la récente interdiction par la Russie de l'application de messagerie Telegram. **Mihai Ghimpu** (MD) signale que la situation de sécurité dans le territoire occupé de Transnistrie est précaire, ce qui rend la promotion des droits humains et de la démocratie plus difficile. Il rappelle également qu'il importe de faire pression sur les instances démocratiques locales. Enfin, **Panagiota Dritseli** (GR) demande à la rapporteure d'inclure l'arrestation de deux soldats grecs en Turquie au paragraphe 68. Mme Schmidt confirme à la commission qu'elle tiendra compte de tous les commentaires et encourage ses membres à lui communiquer par écrit les suggestions d'amendements et d'ajouts.

## VII. **Exposé de Fabrice LEGGERI, directeur exécutif, agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), sur *Assurer la sécurité des frontières dans un environnement en évolution rapide : la coopération entre Frontex et les acteurs de la PESC, suivi d'un débat***

27. La présidente présente **Fabrice Leggeri**, directeur exécutif de Frontex.

28. M. Leggeri commence sa présentation par une définition du nouveau rôle de Frontex ainsi que de ses activités opérationnelles. Il explique que l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a été créée en vue d'assurer la gestion efficace et harmonisée des frontières de Schengen, mais que son rôle a évolué de façon significative depuis 2015 avec l'arrivée dans l'UE de 1,2 million de personnes en situation irrégulière et la multiplication par trois du budget de l'organisme. Frontex, qui a une dimension plus supranationale qu'intergouvernementale, dispose de 1 500 garde-frontières et peut désormais déployer des opérations conjointes vers tous les types de frontières (terrestre, maritime et aérienne). Ainsi, l'organisme effectue des missions variées telles que la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, l'organisation d'opérations de sauvetage et le retour des migrants sans papiers. M. Leggeri souligne que Frontex a accompagné le sauvetage de plus de 34 000 personnes au cours de la seule année 2017 et a contribué à sauver 283 000 personnes depuis 2015. Pour exécuter ces missions, l'organisme dispose de 25 navires, de six avions de surveillance et a accès aux images satellites du Centre satellitaire européen (SatCEN). Il travaille également en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour la sécurité maritime et avec le programme Copernic de l'UE. Actuellement, Frontex a des missions permanentes en Italie, en Grèce et en Espagne dans lesquelles les garde-frontières contrôlent les migrants, prennent leur identité digitale et collectent toutes les informations ainsi recueillies dans les bases de données correspondantes de l'UE.

29. M. Leggeri développe ensuite la question de la coopération de Frontex avec des acteurs militaires. Il souligne que la coopération opérationnelle entre Frontex et MARCOM (commandement maritime allié) en mer Egée est un exemple de la coopération politique élargie entre l'UE et l'OTAN. M. Leggeri considère que l'échange d'informations est extrêmement utile pour les deux parties et se félicite des discussions en cours relatives à l'interopérabilité et aux analyses de risques conjointes. Il

met également en avant la coopération opérationnelle de Frontex avec des partenaires militaires de l'UE, tels que EUNAVFOR MED Opération Sophia en Méditerranée centrale et EUBAM (mission européenne d'assistance aux frontières) en Libye. À plus grande échelle, ces missions renforcent la coopération entre le volet justice et affaires intérieures de l'UE et les missions de la PSDC (politique de sécurité et de défense commune).

30. En dernier lieu, M. Leggeri explique que le mandat de Frontex a été étendu en octobre 2016 pour inclure des opérations en dehors des frontières de l'UE. L'organisme est désormais autorisé à déployer des opérations de gestion des frontières dans des pays tiers, à condition que le pays tiers concerné partage une frontière avec au moins un État membre de l'UE, qu'il soit favorable à ce type d'opération et qu'il ait approuvé un accord de statut sur le plan militaire, similaire à l'Accord sur le statut des forces. M. Leggeri ajoute également que l'organisme disposera de dix officiers de liaison dans des États non membres de l'UE d'ici 2020. Les trois premiers sont déjà en poste en Turquie, au Niger et en Serbie. En outre, Frontex apporte une assistance technique aux pays tiers. À ce jour, cette assistance est organisée dans la région du Partenariat oriental, les Balkans occidentaux et la Turquie et dans certaines régions d'Afrique. Un quatrième projet de renforcement des capacités est prévu pour accompagner les pays voisins du sud de l'Europe. Dans ce contexte, M. Leggeri rappelle l'importance de mettre en œuvre une double approche alliant les questions de migration et de sécurité. Enfin, il fait référence à la coopération internationale plus large entre les acteurs de la gestion des frontières et de la sécurité et attire l'attention sur les accords entre Frontex et les garde-frontières et garde-côtes de 18 États non membres de l'UE. Pour conclure, M. Leggeri se dit impatient de développer des fonctions de garde-côtes au-delà de la Méditerranée, notamment en mer Baltique, dans l'océan Atlantique et en mer Noire.

31. Marc Angel demande quels sont les principaux défis de Frontex pour 2018 et 2019, en particulier dans le cadre de l'apparition d'éventuelles nouvelles routes migratoires vers l'Europe. Il s'enquiert également des répercussions du Brexit sur les activités de Frontex et des nouveaux moyens de coopération envisagés avec le Royaume-Uni. En dernier lieu, M. Angel soulève la question du retour des migrants et demande quelles sont les négociations que l'UE peut mener pour conclure des accords de réadmission avec les pays d'origine. En réponse à ces questions, M. Leggeri indique que le nombre d'entrées illégales a fortement diminué depuis 2016. Cette tendance se confirme en Méditerranée centrale, mais le nombre de personnes effectuant la traversée en mer depuis la Turquie vers la Grèce a augmenté depuis le début de l'année. Il déclare que l'UE doit se pourvoir d'une politique d'asile coordonnée pour faire face à des situations urgentes. Il souligne également la nécessité de disposer de ressources humaines et financières suffisantes afin de suivre les autres questions de sécurité, de mener une réelle analyse des risques et de favoriser la coopération avec des acteurs internationaux tels que l'OTAN. Pour commencer, l'UE doit travailler avec les pays qui sont dans son voisinage immédiat, pour empêcher, par exemple, les organisations criminelles de générer des revenus qui peuvent être utilisés pour financer d'autres activités criminelles telles que le terrorisme. Sur la question du Brexit, M. Leggeri rappelle à la commission que le Royaume-Uni et l'Irlande ne font pas partie de la zone Schengen. Ces pays peuvent participer à certaines activités, mais ils ne peuvent pas voter aux réunions du conseil d'administration de Frontex et ne contribuent pas au budget de l'organisme. Il déclare que l'idée d'établir une union parallèle chargée des questions de sécurité est toujours en discussion au niveau politique. Enfin, il reconnaît que la question de la réadmission est sensible et complexe, et qu'elle nécessite une stratégie globale qui engloberait également les dimensions de développement économique et politique. En tant qu'organisme chargé de l'application de la loi, Frontex se limite au renforcement des accords de réadmission et n'a pas pour rôle de participer à la négociation de ces accords.

32. **Tomas Jirsa** (CZ) se dit préoccupé par le fait que les dirigeants de l'UE ne dénoncent pas clairement la migration illégale. Jane Cordy (CA) demande si le déploiement de ressources maritimes de recherche et de sauvetage (R-S) n'encourage pas les migrants à traverser par la mer. Elle demande aussi quelles sont les activités mises en œuvre par Frontex pour empêcher les terroristes ou les combattants de retour de l'étranger d'entrer sur le territoire de l'UE. **Mary Helen Creagh** (UK) demande à M. Leggeri ce qu'il pense de la participation du Royaume-Uni aux activités de Frontex

après le Brexit. En réponse à la question de M. Jirsa, M. Leggeri déclare que l'UE affiche clairement sa volonté de lutter contre la migration illégale. Il indique qu'en tant qu'organisme de l'UE, les activités de Frontex sont circonscrites par les traités de l'UE, dont la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les États membres doivent également se soumettre à la Convention européenne des droits de l'homme et à la jurisprudence de la Cour des droits de l'homme de Strasbourg. Cela explique que certaines mesures opérationnelles de lutte contre la migration illégale ne soient pas applicables. En réponse à Mme Cordy, M. Leggeri déclare qu'il est essentiel de trouver un juste milieu entre la R-S et la lutte contre la criminalité. Frontex a l'obligation de venir en aide à toute personne en situation de détresse en mer, mais l'organisme ne doit pas encourager les réseaux criminels à exploiter ses capacités de R-S. Il indique que Frontex développe actuellement ses capacités aériennes autonomes, ce qui permettra à l'organisme de mener des activités de R-S sans déployer de navires. M. Leggeri continue en annonçant que, pour empêcher les terroristes d'entrer sur le territoire de l'UE, Frontex accompagne les États membres en matière de contrôle des migrants dans les « hotspots » en Grèce et en Italie. Dans le cas où il y aurait des doutes en matière de sécurité, les individus seraient soumis à un deuxième contrôle pour être interrogés à nouveau. L'organisme a également développé un ensemble d'indicateurs de risques commun pour les garde-frontières de tous les États membres au niveau des points d'entrée légaux et illégaux. Sur la question du Brexit, M. Leggeri rappelle que, étant donné que Frontex est un organisme opérationnel, il ne peut pas commenter des situations qui doivent être traitées à l'échelle politique.

33. **Madeleine Moon** (UK) demande au directeur si Frontex utilise des drones à des fins de surveillance ; elle demande également si Frontex constate une augmentation du trafic de drogues et d'armes en corrélation avec le phénomène migratoire. Elle s'enquiert aussi de la capacité de l'organisme à augmenter et à déplacer son personnel, et à demander des renforts en cas de crise. Brigitte Grouwels demande de quelle façon l'organisme informe la population européenne de ses activités. Elle demande également à M. Leggeri ce qu'il estime être la meilleure stratégie de lutte contre les réseaux de trafic aux frontières. Enfin, elle lui demande ce qu'il pense des activités des ONG en Méditerranée. **Pierre Paul-Hus** (CA) demande quelles sont les mesures que l'on peut envisager en vue d'éviter que les migrants n'utilisent à leur avantage les accords avec les pays tiers ou qu'ils ne prolongent leur séjour après l'expiration de leurs visas touristiques. En réponse à Mme Moon, M. Leggeri déclare que les drones sont des outils précieux qui permettent de prendre mieux connaissance de la situation. Il mentionne deux projets pilotes menés par Frontex pour déterminer si les nouveaux équipements sont adaptés au contexte de la surveillance des frontières, l'un en Grèce et l'autre en Méditerranée centrale et au Portugal. Concernant les saisies de drogues et les activités criminelles, M. Leggeri explique que la plupart des cas détectés en mer se déroulent au centre et à l'ouest de la Méditerranée, et, en second lieu, dans les eaux qui séparent l'Albanie de l'Italie. Concernant les frontières terrestres, il déclare que la plupart des drogues et des armes issues du trafic sont saisies dans les Balkans occidentaux. Ensuite, M. Leggeri explique brièvement le fonctionnement du mécanisme de réaction rapide de Frontex : si un État membre demande de l'aide pour la gestion d'une crise, Frontex peut déployer un contingent de réaction rapide dans les cinq jours – un contingent auquel tout État membre a l'obligation de contribuer, en vertu de la loi. Il mentionne également certains des moyens utilisés par Frontex pour informer la population européenne : l'organisme est régulièrement invité à des auditions et à des sessions des commissions du Parlement européen et il communique vers la population par son site et par les médias sociaux. Frontex intègre également les journalistes à ses opérations, organise des visites d'études destinées aux étudiants et aux universitaires et participe à des événements tels que la Journée de l'Europe. Il exhorte les parlementaires des parlements nationaux à aider Frontex dans cette démarche de communication. En réponse à la question de Mme Grouwels relative à la stratégie la plus efficace de lutte contre la criminalité, M. Leggeri souligne l'importance de la coopération entre les différents organismes européens chargés de l'application de la loi, les États membres et les pays tiers, en particulier en matière d'échange de renseignements. En réponse à la question portant sur les activités des ONG, il rappelle l'existence du Forum consultatif de Frontex, prévu par les textes fondateurs de l'organisme, et qui est un lieu de dialogue régulier avec les ONG. Enfin, en réponse à M. Paul-Hus, M. Leggeri confirme que les groupes criminels ont changé de tactiques pour tirer le meilleur parti des cadres juridiques existants. Il explique que les migrants qui nécessitent une protection internationale peuvent

se présenter aux autorités aux postes-frontières officiels afin qu'elles entament une procédure d'asile tout en garantissant le respect de leurs droits. Il constate, cependant, que les migrants qui se déplacent spécifiquement pour des raisons économiques tentent d'éviter l'enregistrement afin de travailler clandestinement.

**VIII. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la gouvernance démocratique  
*La protection civile dans le Grand Nord et la région méditerranéenne* [060 CDS DG 18 F]  
présenté par Jane CORDY (Canada), rapporteure**

34. La présidente présente Madame Jane Cordy (CA), qui soumet son projet de rapport sur *La protection civile dans le Grand Nord et la région méditerranéenne*.

35. La première partie de la présentation de Mme Cordy se concentre sur les difficultés relatives à la protection civile en Arctique. Elle explique que l'activité humaine dans la région se développe rapidement, tandis que les capacités de R-S ne suivent pas le même rythme. Les équipements indispensables – les brise-glaces, les navires de patrouille, les hélicoptères de sauvetage, les technologies de communication par satellite, les ports et les bases aériennes – sont disponibles en nombre limité et mal répartis. Par conséquent, la coopération multilatérale en matière de R-S est particulièrement importante. La rapporteure souligne le rôle du Conseil de l'Arctique dans ce domaine, un forum consultatif auquel participent les gouvernements de tous les États de l'Arctique et six représentants des populations autochtones. Elle constate que, dans un contexte où la coopération et les approches pacifiques des questions arctiques sont de plus en plus remises en question par le renforcement des capacités militaires de la Russie dans la région, la coopération en matière de R-S est un des rares domaines qui n'a pas été affecté par la crise actuelle entre l'Alliance et Moscou.

36. Dans la deuxième partie de sa présentation, Mme Cordy met l'accent sur les difficultés en matière de protection civile dans le cadre de la crise des migrants et des réfugiés en Méditerranée. Elle explique que, bien que le nombre de personnes arrivant par la mer ait fortement diminué depuis le pic de la crise en 2015, la Méditerranée reste la route de migration maritime la plus mortelle du monde. L'augmentation de la mortalité lors des traversées en mer a mené à la création d'un système proactif d'intervention d'urgence. Aujourd'hui, de nombreux acteurs participent aux opérations de sauvetage, y compris certains États, l'UE, l'OTAN, des ONG et des navires commerciaux. La plupart n'interviennent pas pour des motifs purement humanitaires, le droit international oblige les capitaines de navires à assister toute personne en danger en mer. Mme Cordy évoque également les difficultés de la protection civile à terre, dans les camps de réfugiés en Grèce et en Italie et dans les centres de détention libyens.

37. En guise de conclusion, Mme Cordy souligne que la coopération multilatérale était un élément fondamental de la protection des personnes et de l'environnement dans les deux régions et donne des exemples concrets de la façon dont les contributions de l'OTAN et des Alliés pourraient être améliorées et renforcées. La présidente remercie la rapporteure et ouvre le débat.

38. Joaquim Pueyo déclare que le développement de l'activité civile et militaire en Arctique constitue une menace pour la population locale et pour l'environnement. Dans ce contexte, il mentionne la coopération entre le Royaume-Uni, la France et la Norvège visant à développer le programme de l'OTAN de sauvetage des sous-marins et demande à la rapporteure de préciser en quoi consiste ce programme. Il demande également quelles sont les possibilités de coopérer sur le développement des brise-glaces et quelles sont les propositions élaborées pour renforcer le règlement de Dublin. Mme Cordy répond qu'elle inclura les détails relatifs au programme de l'OTAN de sauvetage des sous-marins dans le rapport final. Elle souligne que le tourisme représente une menace majeure pour la protection civile dans le Grand Nord, car la population est très dispersée et que les ressources sont insuffisantes pour mener des opérations de sauvetage à grande échelle. En analysant les différentes solutions, elle mentionne les propositions d'introduction d'une législation exigeant que les navires de croisière naviguent par deux.

39. **James Gray** (UK) indique que le tourisme dans les régions polaires n'est pas négatif en soi, car les populations autochtones dépendent souvent de ces revenus. Il attire également l'attention de la commission sur les divergences entre les discours des membres de l'OTAN et ceux du Conseil de l'Arctique – le Canada affirme que l'Arctique ne connaît aucun conflit, tandis que la Norvège est préoccupée par le renforcement des capacités militaires de la Russie dans la région. Enfin, il demande quelques corrections mineures dans la partie relative au projet de mine d'uranium. Mme Cordy confirme la remarque de M. Gray sur le fait que les populations autochtones vivent du tourisme et annonce que les corrections seront apportées au rapport final.

40. Mary Helen Creagh mentionne la récente visite de la commission en Norvège et demande à la rapporteure d'inclure les informations que les participants ont pu obtenir sur les dernières prévisions scientifiques pour le Grand Nord, et en particulier sur le caractère instable et imprévisible de la région et sur les répercussions de la fonte du permafrost. Elle demande également à ce que, dans le paragraphe 12, soient ajoutées des informations sur les sources alternatives d'énergie telles que l'énergie hybride, éolienne, géothermique et solaire. Elle relate également à la commission la mission de R-S qui a permis de venir en aide à dix navires de pêche russes, qui s'est déroulée pendant la visite de la commission en Norvège et qui démontre, selon elle, qu'il existe une réelle coopération avec la Russie. Enfin, dans le contexte de la procédure de révision de la Convention sur le droit de la mer, elle suggère que le rapport fasse des recommandations, en particulier au sujet de la sécurité des grands navires de croisière. Mme Cordy remercie Mme Creagh pour ses précieuses contributions au rapport.

41. Lord Jopling suggère un amendement au paragraphe 63, qui ne mentionne pas les deux navires de garde-côtes britanniques déployés dans le cadre de l'Opération Themis et de l'Opération Poséidon. Il souligne que ces navires ont sauvé plus de 16 000 vies depuis leur déploiement en mai 2015. Mme Cordy confirme que cette information sera ajoutée.

## **IX. Table ronde sur *Le défi russe pour la communauté euro-atlantique***

42. La présidente présente les intervenants de la table ronde : le rapporteur spécial **Lord Jopling**, **Marek Menkiszak** du Centre pour les études orientales, et **Robert Pszczel** de la division pour la diplomatie publique (PDD) de l'OTAN.

- **Examen du projet de rapport spécial *Parades aux menaces hybrides émanant de la Russie : une mise à jour* [061 CDS 18 F] présenté par Lord JOPLING (Royaume-Uni), rapporteur spécial**

43. Lord Jopling commence par montrer deux vidéos réalisées par le ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni sur la guerre hybride de la Russie et l'utilisation d'un gaz innervant à Salisbury. Il signale que la Russie a déjà mené de telles actions durant la guerre froide, mais que l'attitude de son pays est particulièrement dangereuse du fait du développement des nouvelles technologies et de la nouvelle flexibilité idéologique de la Russie.

44. Il note que son rapport passe en revue les tactiques allant de la cyberguerre à l'utilisation de soldats professionnels sans insignes distinctifs. Or, il s'avère très difficile de répondre à ces menaces, car la Russie nie généralement toute implication et fait en sorte qu'on ne lui attribue pas ces actes. Néanmoins, la prise de conscience progressive de la menace hybride de la Russie a contribué à résoudre ces difficultés.

45. Lord Jopling conclut en exhortant les membres de la commission à évoquer cette question dans leurs pays respectifs. Il suggère que les parlementaires traitent en premier lieu les problèmes nationaux avant que le Kremlin ne cherche à s'engouffrer dans la brèche ; en second lieu, que les parlementaires visent les intérêts pécuniaires et fonciers à l'Ouest pour toucher Poutine et ses alliés.

Enfin, il estime que l'Alliance doit mettre à jour son Concept stratégique afin d'inclure les menaces hybrides et les autres nouvelles réalités stratégiques.

- **Exposé de Marek MENKISZAK, directeur du département Russie, Centre pour les études orientales (OSW), sur *Le dernier mandat de Poutine ? À quoi peut-on s'attendre ?***

46. M. Menkiszak commence sa présentation par un aperçu des origines nationales et externes de la politique menée actuellement par la Russie vis-à-vis de l'Ouest. Il indique que le comportement agressif de la Russie découle des décisions prises par un petit groupe d'oligarques proches du président Poutine dont la majorité sont d'anciens agents des services secrets. Les membres de ce groupe se croient propriétaires du pays et font passer la survie du régime avant tout autre objectif politique. M. Menkiszak explique que la Russie est confrontée à des difficultés à l'échelle nationale, étant donné que le système économique actuel, qui repose sur l'extraction de ressources, ne permet pas de maintenir le bien-être de la population sur le long terme. Par conséquent, en alimentant le conflit avec l'Ouest, le gouvernement maintient sa légitimité politique et évite les tensions sociales à l'échelle nationale.

47. M. Menkiszak met ensuite l'accent sur les origines externes de la politique russe. Il indique que la Russie considère les États-Unis comme un ennemi et estime que l'ordre sécuritaire de l'après-guerre froide, tel qu'il est imposé, est injuste et en inadéquation avec les ambitions de pouvoir de la Russie. Percevant une sorte d'effondrement de l'Ouest, touché par la crise de la communauté euro-atlantique à plusieurs niveaux, la Russie compte saisir cette occasion de reprendre du terrain. M. Menkiszak souligne également que le renforcement de la puissance militaire est une façon de compenser les faiblesses économiques du pays vis-à-vis de l'Ouest.

48. M. Menkiszak continue son exposé en développant la nature de l'enjeu que représente la Russie. Il considère que cet enjeu est systémique et mentionne les quatre objectifs de la politique de sécurité européenne de la Russie : imposer un nouveau contrôle stratégique de la Russie sur la zone post-soviétique ; créer une zone tampon de sécurité en Europe centrale ; minimiser la présence des États-Unis et leur influence en Europe et optimiser et formaliser l'influence de la Russie en Europe. Selon lui, la menace russe sera persistante, car elle existera au moins aussi longtemps que le système de pouvoir autocratique du pays et ses élites restent en place.

49. Enfin, M. Menkiszak analyse les perspectives de développement à moyen terme de la Russie. À l'échelle nationale, il prévoit une extension de la présidence de Poutine qui nécessitera quelques petits ajustements, mais pas une réforme systémique de grande envergure. Il anticipe également que, du fait des sanctions, du manque d'investissements et du manque de développement technologique, l'économie du pays continuera de stagner. Selon lui, à moins d'un événement imprévisible et soudain, il est peu probable que le pays connaisse une révolution, même si l'on prévoit une augmentation des tensions sociales et des manifestations locales. S'agissant de l'évolution de la politique étrangère et de sécurité de la Russie, M. Menkiszak présente différents scénarios possibles, le plus probable étant que la Russie tente de séparer les États-Unis et l'Europe en continuant de mener des actes agressifs ciblés, tout en développant des offres commerciales tout aussi ciblées.

- **Exposé de Robert PSZCZEL, administrateur senior, Russie et Balkans occidentaux, division pour la diplomatie publique (PDD), OTAN, sur *La réponse de l'OTAN face aux tactiques hybrides russes, suivi d'un débat***

50. M. Pszczel commence sa présentation en soulignant la nature stratégique de l'agression de la Russie à l'encontre de l'Ouest. Prenant un certain recul historique, il compare les débuts de la présidence de Poutine, marqués selon lui par la volonté de la Russie de s'immiscer dans le système de sécurité européen, à la période actuelle, caractérisée par une stratégie de sortie de ce système. Dans ce contexte, la guerre hybride, par laquelle la Russie tente de compenser son manque de pouvoir de persuasion (« soft power »), est un signe de faiblesse, et non de force.

51. M. Pszczel se concentre ensuite sur la réponse de l'OTAN aux tactiques hybrides de la Russie. Selon lui, la première réponse à toute menace consiste à bien prendre connaissance de la situation. Le budget de 1,4 milliard de dollars consacré au financement de divers organes de propagande est assez révélateur de l'approche stratégique de la Russie. L'OTAN est partie de cette connaissance pour développer une politique conjuguant défense, dissuasion et dialogue. M. Pszczel se félicite en particulier de la poursuite du dialogue dans le cadre du Conseil OTAN-Russie, mais aussi du soutien apporté par les partenaires de l'OTAN tels que l'UE et l'Ukraine et par la société civile et les médias dans cette démarche. Il déclare que l'avantage comparatif de l'OTAN est son unité et ajoute que le niveau de solidarité de l'Alliance dans l'affaire Skripal a surpris Moscou. Il poursuit en indiquant que l'OTAN est plus limitée dans sa réponse que ne l'est le régime russe dans son agression, ce qui est plus une force qu'une faiblesse, car l'Alliance ne peut pas adopter des mesures telles que la propagande, les fausses informations ou les usines à trolls. Il souligne l'importance de la résilience, qui passe par l'éducation et l'initiation aux médias, pour lutter contre les tactiques de guerre hybride de la Russie.

52. Enfin, M. Pszczel salue les recommandations contenues dans le projet de rapport de Lord Jopling. Il demande également que davantage de ressources soient allouées à la division pour la diplomatie publique de l'OTAN et que les efforts de consolidation des partenariats de l'OTAN avec d'autres acteurs tels que l'UE soient renforcés. Il conclut en rappelant les grandes forces de l'Alliance – unité, souveraineté et créativité – et prône une réponse ferme aux tactiques hybrides de la Russie.

53. La présidente remercie les intervenants et ouvre le débat.

54. **Anissa Khedher** (FR) indique qu'une nouvelle loi interdisant les chaînes de télévision étrangères dont les programmes menaceraient les intérêts de la nation ou viseraient à déstabiliser les institutions étatiques est en cours de discussion au parlement français. Elle souligne également l'importance de l'éducation pour favoriser l'initiation aux médias. Lord Jopling déclare qu'il est difficile de trouver le juste milieu entre la protection de la liberté de la presse et la lutte contre les fausses nouvelles. Il préconise que les États surveillent plus attentivement la façon dont l'argent des oligarques russes est investi à l'étranger.

55. Iryna Friz souligne l'importance pour l'Ukraine et la Géorgie d'avoir des perspectives claires concernant leur adhésion à l'OTAN. Elle attire également l'attention de la commission sur la recherche relative au développement d'armes chimiques et nucléaires, qui pourraient être de nouveaux éléments de la guerre hybride de la Russie. Madeleine Moon souligne la responsabilité des avocats et des comptables occidentaux qui ont aidé des citoyens russes à blanchir leur argent. Elle rappelle également que l'Alliance a besoin, dans le contexte des attaques hybrides, d'un système lui permettant de déterminer en temps utile les points de basculement – une sorte de « détecteur de risque ». En réponse à ces remarques, M. Pszczel souligne qu'il importe d'améliorer la collecte et l'analyse des renseignements afin de disposer d'une meilleure connaissance de la situation et de détecter les menaces à un stade précoce. M. Menkiszak fait écho au point de vue de Mme Moon selon lequel les enjeux les plus importants viennent de nos propres sociétés et communautés. Il poursuit en déclarant que, pour limiter les occasions de nuire de la Russie, les États devraient rendre leurs cadres juridiques plus résilients, par exemple en augmentant la transparence dans le monde des affaires et en luttant contre la corruption. En réponse à Mme Friz, Lord Jopling souligne qu'il est essentiel d'être conscient des menaces afin de limiter les répercussions des attaques biologiques. Enfin, il confirme à Mme Moon qu'il tiendra compte des points qu'elle a soulevés pour l'élaboration du rapport final, en particulier concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et la mise en place d'un détecteur de risques.

56. **Ertan Aydin** (TR) demande ce qui motive l'élite russe à mener de telles actions, compte tenu des différences entre les valeurs russes et européennes. **Oleksii Skrypnyk** (UA) demande quelles mesures peuvent être adoptées pour diminuer la menace d'une guerre conventionnelle avec la Russie. Il demande également si le projet Nord Stream II est devenu un élément central de la guerre

hybride de la Russie. **Rasa Jukneviene** (LT) souligne la nécessité de mettre en œuvre une stratégie claire pour protéger les démocraties de l'Alliance, qui sont la cible principale de l'agression russe. En réponse à ces interventions, M. Pszczel met l'accent sur certaines contradictions dans la vision du monde des décideurs russes et des citoyens. Selon lui, le seul élément constant est leur détermination à faire comme bon leur semble, au lieu de chercher des points de convergence entre les valeurs et les sociétés européennes. M. Menkiszak précise que, dans la plupart des cas de menaces, la guerre conventionnelle avec la Russie ne signifie pas qu'il y aura une grande guerre entre la Russie et l'Ouest, mais plutôt que l'on risque d'assister à une escalade de crises locales. Il rappelle l'idée que, pour minimiser le risque d'escalade, il convient d'adopter une approche double de dissuasion crédible et de communication ouverte. Concernant la question relative au projet Nord Stream 2, il s'inquiète du fait que cet oléoduc renforce la dépendance de l'Europe par rapport aux sources d'énergie russes, ce qui risque de donner à Moscou de nouveaux moyens de pression économique et politique sur l'Alliance. Lord Jopling ajoute que l'unité de l'OTAN est un élément essentiel dans la défense des positions philosophiques occidentales.

57. **Alexander Neu** (DE) fait référence à la note du projet de rapport relative au soutien que la Russie apporte aux partis extrémistes en Europe et déclare à la commission que le parti de gauche allemand *Die Linke* ne reçoit aucun financement de l'État russe ou d'entreprises russes. Il souligne que, selon lui, le rapport devrait mentionner la participation de l'Ouest à la guerre hybride et demande si les Alliés n'utilisent non seulement la même terminologie mais également les mêmes méthodes d'agression que la Russie, par exemple dans les cas de cyberattaques. **Giorgi Kandelaki** (GE) indique que, depuis la fin de la guerre froide, la Russie a abandonné le statu quo pour devenir une puissance révisionniste, ce qui est allé de pair avec le développement des méthodes d'agression. Dans ce contexte, il demande si la stratégie de l'OTAN a évolué en conséquence pour faire face aux menaces russes. **Salima Belhaj** (NL) demande quelle serait la valeur ajoutée de la plateforme de coopération UE-OTAN basée à Bruxelles, qui est mentionnée dans le rapport. Elle demande également à la rapporteure d'ajouter une note sur l'importance de la transparence des institutions étatiques pour lutter contre les fausses nouvelles. **Brigitte Grouwels** (BE) s'inquiète des implications à long terme de la propagande russe pour la population russe, car des générations entières sont éduquées dans l'opposition à l'Europe et à l'Occident. Enfin, **Herman Scharper** (NL) demande s'il serait envisageable de conclure un accord sur le contrôle des armes classiques avec la Russie. M. Pszczel répond en soulignant que si l'OTAN est consolidée, les chances de renforcer la confiance et le dialogue sont augmentées. En réponse à M. Neu, il déclare que l'Alliance a fait tout son possible pour renforcer le dialogue avec la Russie, par exemple en invitant des observateurs russes à des exercices de l'OTAN, sans grand succès. Il fait écho aux préoccupations de Mme Grouwels concernant les répercussions de la propagande sur la population du pays, mais indique qu'il est difficile de trouver des réponses adéquates. M. Menkiszak confirme que l'on ne peut pas comparer les activités de l'OTAN avec celles de la Russie. Pour illustrer cela, il souligne qu'il n'existe pas de précédent d'annexion d'un État souverain par un pays occidental. Concernant la propagande, il souligne qu'il est difficile de mesurer l'efficacité de ces activités, car les sondages sont souvent contradictoires et difficiles à interpréter, même pour les sociologues russes. En réponse à la question de M. Scharper, Lord Jopling indique que le projet de rapport se concentre sur la guerre hybride et que le sujet d'un contrôle des armes classiques pourrait être suggéré à une autre commission dans le cadre d'un nouveau rapport. En conclusion, il souligne qu'il importe de ne pas se fier à la rhétorique russe et confirme à nouveau à la commission que tous les commentaires seront pris en compte lors de l'élaboration du rapport final.

## **X. Présentation des activités futures de la commission sur la dimension civile de la sécurité et de la sous-commission sur la gouvernance démocratique**

58. La présidente présente les activités futures de la commission pour l'année 2018. Elle fait des commentaires positifs sur la visite de la commission au Qatar au début de l'année et sur la visite plus récente de la sous-commission sur la gouvernance démocratique (CDS DG) en Norvège. Elle informe également ses collègues concernant la troisième et dernière visite de la CDSCG, qui sera

accompagnée par une délégation de la DSC, à Prague et Budapest au début du mois d'octobre. Enfin, elle encourage ceux qui le souhaitent à s'inscrire au 98e séminaire Rose-Roth qui se tiendra à Skopje du 27 au 29 juin.

## **XI. Divers**

59. Ulla Schmidt met l'accent sur le travail que mène actuellement l'Assemblée pour contribuer à l'application de la résolution 1325 de l'ONU. Ce travail comprend un autre questionnaire sur la contribution des parlementaires à l'application de la résolution, élaboré en coordination avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées à Genève. Elle exhorte ses collègues à répondre à ce questionnaire afin que la discussion qui sera menée à Halifax puisse s'appuyer sur un ensemble exhaustif de réponses. Brigitte Grouwels exprime son soutien à la discussion de la résolution 1325 par l'Assemblée et rappelle l'importance de la participation des femmes à tous les niveaux des activités de maintien de la paix et de sécurité. Madeleine Moon demande aux organisateurs de l'enquête de notifier les membres de la commission dès que le questionnaire était envoyé. Enfin, elle félicite la présidente et le directeur pour le travail qu'ils ont mené au cours de cette journée.

## **XII. Remarques de clôture**

60. La présidente remercie les intervenants et tous ceux qui ont participé à l'organisation de la session avant de lever la séance jusqu'à la prochaine session annuelle qui se tiendra à Halifax.

---